

Paris, le 18 décembre 2024

## **Les assureurs se mobilisent aux côtés de leurs assurés à Mayotte pour faire face aux ravages du cyclone Chido**

- Le cyclone tropical Chido a durement touché l'île de Mayotte ce samedi 14 décembre 2024, occasionnant de nombreuses victimes et des dégâts matériels considérables.
- Les assureurs sont pleinement mobilisés aux côtés de leurs assurés pour faire face aux conséquences de ce cyclone d'une intensité exceptionnelle : ils ont décidé l'envoi en urgence d'une mission de reconnaissance commune à tous les assureurs concernés, ainsi que l'extension de la période de déclaration des sinistres au-delà du délai légal de 30 jours pour le porter à 45 jours.

Ce samedi 14 décembre 2024, le cyclone tropical Chido a frappé l'île de Mayotte avec des rafales observées à plus de 220 km/h selon les services météorologiques français. Il s'agit du plus violent cyclone sur le territoire depuis près d'un siècle. Selon les premières informations, le bilan humain et matériel devrait être très lourd. Les assureurs s'associent à la douleur des familles des victimes de ce cyclone.

La Fédération participe aux réunions de suivi organisées quotidiennement par le ministre de l'Économie et des Finances, Antoine Armand, afin d'apporter le plus rapidement possible des solutions aux assurés touchés par ces évènements.

Des dégâts matériels très importants ont été occasionnés principalement par le vent. Les écoles et une grande partie des habitations ont été détruites. 100 000 habitants seraient aujourd'hui sans logement, soit un tiers de la population. Les réseaux routier, d'eau potable et d'électricité sont eux aussi fortement perturbés. La priorité absolue est donc maintenant l'approvisionnement en eau et nourriture des habitants, ainsi que la mise en sécurité (déblaiement, envoi de stocks de bâches) et la protection des biens, puisque certains sites font déjà l'objet de pillages.

S'il est trop tôt pour estimer le nombre et le coût des sinistres dus au passage du cyclone, les assureurs concernés sont déjà pleinement mobilisés pour accompagner leurs assurés. France Assureurs a lancé en urgence une mission de reconnaissance commune à tous les assureurs concernés sur l'île de Mayotte. Son objectif est de disposer sans délai d'une vision précise de la situation pour anticiper la gestion des sinistres. Concrètement, la profession, en accord avec la Fédération des Sociétés d'Expertise (FSE), va envoyer très rapidement sur place quelques experts dotés d'une lettre de mission de France Assureurs pour réaliser une première évaluation des dommages.

Au vu des circonstances exceptionnelles et afin d'accompagner au mieux les sinistrés, les assureurs ont également décidé de prolonger au-delà du délai légal de 30 jours la période de déclaration des sinistres pour l'étendre jusqu'à 45 jours.

### **Contact presse**

Jean-Baptiste Mounier  
[j.mounier@franceassureurs.fr](mailto:j.mounier@franceassureurs.fr)  
+33 (0) 6 76 52 26 55

Camille Bouchat  
[c.bouchat@franceassureurs.fr](mailto:c.bouchat@franceassureurs.fr)  
+ 33 (0) 6 82 37 26 69

### **Fédération Française de l'Assurance**

26 boulevard Haussmann, 75009 Paris  
Téléphone : +33 1 42 47 90 00 | [franceassureurs.fr](http://franceassureurs.fr)  
X : [@FranceAssureurs](#) | LinkedIn : [FranceAssureurs](#)

France Assureurs rappelle [les premières démarches à effectuer](#) dès lors que tout danger pour les personnes sera écarté :

- prendre d'abord toutes les mesures nécessaires pour éviter l'aggravation des dommages subis ;
- prendre des photos des dégâts ;
- regrouper tous les éléments de factures concernant les biens endommagés ;
- en parallèle, contacter son assureur par tous les moyens possibles (téléphone, courrier, courriel, espace client *via* internet ou application smartphone, sms...).

**Selon Florence LUSTMAN, présidente de France Assureurs :** « *Depuis samedi dernier, nos concitoyens sur l'île de Mayotte vivent des heures dramatiques. Je souhaite d'abord leur exprimer toute ma solidarité et rendre hommage aux équipes mobilisées pour leur venir en aide après le passage de ce cyclone dévastateur. Dans ces heures difficiles, nous sommes aux côtés des victimes et mettons tout en œuvre pour indemniser les sinistrés dans les meilleurs délais malgré l'ampleur des difficultés. Nous avons donc décidé d'activer notre dispositif exceptionnel dédié à la gestion des événements de grande ampleur, qui prévoit l'envoi sur place en urgence d'une mission de reconnaissance commune à tous les assureurs concernés. En tant qu'acteurs clés de la protection des populations et des biens, les assureurs sont plus que jamais engagés pour accompagner leurs assurés sinistrés.* »

Depuis les années 1970, 5 cyclones (Clotilde, Kamisy, Feliksa, Astride et Ernest) sont passés à moins de 50 km des côtes de l'île de Mayotte. Le cyclone Kamisy de 1984 a été le plus fort et le plus récent ayant fait l'objet d'enregistrements, avec une sévérité de 3 sur l'échelle Saffir-Simpson. Les rafales de vent avaient atteint 148 km/h. Cet événement avait fait 1 victime, plus de 20 000 sinistrés et des dégâts matériels s'élevant au total à 25 millions d'euros. Au regard de son intensité et des dommages qu'il a engendré, le cyclone Chido pourrait être classé en catégorie 4, tout comme le cyclone Dina à la Réunion en 2002. À titre de comparaison, le cyclone Chido a occasionné des rafales de vent inférieures (220 km/h) à celles enregistrées aux Antilles lors du cyclone Irma (360km/h) en 2017, qui était de catégorie 5.

## À propos de France Assureurs

France Assureurs est le nom d'usage de la Fédération Française de l'Assurance qui rassemble 254 entreprises d'assurance et de réassurance représentant 99 % du marché des entreprises régies par le Code des assurances.

L'assurance est au cœur des enjeux de société : à ce titre, France Assureurs a vocation à prendre une part active au débat public. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'assurance, en France et à l'international, qu'il s'agisse des questions de prévention, de protection, d'investissement ou d'emploi. Les données statistiques qu'elle centralise et son expertise lui permettent d'accompagner ses membres dans les évolutions du secteur. France Assureurs s'appuie sur un réseau de correspondants dans l'ensemble des territoires français pour accompagner les élus locaux en cas d'événement de grande ampleur ou pour valoriser les métiers de l'assurance ou encore pour relayer les positions du secteur.

« Mobiliser toutes les énergies de l'assurance pour faire avancer la société en confiance » est la raison d'être de France Assureurs.

France Assureurs - Faire avancer la société en confiance est une marque de la Fédération Française de l'Assurance.

---

### Contact presse

Jean-Baptiste Mounier  
[jb.mounier@franceassureurs.fr](mailto:jb.mounier@franceassureurs.fr)  
+33 (0) 6 76 52 26 55

Camille Bouchat  
[c.bouchat@franceassureurs.fr](mailto:c.bouchat@franceassureurs.fr)  
+ 33 (0) 6 82 37 26 69

### Fédération Française de l'Assurance

26 boulevard Haussmann, 75009 Paris  
Téléphone : +33 1 42 47 90 00 | [franceassureurs.fr](http://franceassureurs.fr)

X : [@FranceAssureurs](#) | LinkedIn : [FranceAssureurs](#)